

Electricité : la nouvelle loi va-t-elle entraîner une hausse des prix ?

17h06 • Mis à jour le 26.11.10 | 07h31

pour Le Monde.fr | 25.11.10 |



Le Parlement a définitivement adopté, dans la soirée du mercredi 24 novembre, le projet de loi sur la "nouvelle organisation du marché de l'électricité" (NOME), censée favoriser la concurrence entre les fournisseurs dans l'Hexagone.

Cette réforme va notamment obliger EDF – très avantagé par un parc nucléaire amorti qui lui permet de produire à bas coûts – à vendre à son prix de revient jusqu'à 25 % de sa production nucléaire à ses concurrents (GDF Suez, Poweo, Direct Energie...).

L'association de consommateurs UFC-Que Choisir, rejointe par la CGT et d'autres syndicats, redoute que la "loi NOME" n'entraîne une forte augmentation des tarifs de l'électricité "de 7 % à 11 % dès la mise en place de la loi" et même "de 21 % à 28 % d'ici à 2015" pour les particuliers.

Cette augmentation dépendra largement du prix auquel EDF devra vendre son courant à ses concurrents. Devra... ou voudra ! Car si le gouvernement doit fixer ce prix par décret dans les prochaines semaines, l'opérateur historique fait pression pour qu'il soit d'au moins 42 euros par mégawattheure, alors que ses concurrents réclament un tarif proche de 35 euros, prix de revient de l'électricité nucléaire d'EDF. Le rapporteur du projet de loi NOME, le député Jean-Claude Lenoir (UMP, Orne) a indiqué à l'agence Reuters jeudi qu'il est probable que le gouvernement retiendra un prix "inférieur" à ce que demande EDF.

"Dans tous les cas, ce prix de 35 euros est très au-dessus des coûts de production et du niveau actuel intégré dans les tarifs réglementés, qui est estimé à 31 euros par mégawattheure par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), avance UFC Que Choisir. Et comme ces tarifs réglementés [payés par les 28 millions de clients particuliers d'EDF au "tarif bleu"] seront désormais fonction du prix de vente de l'électricité nucléaire d'EDF à ses concurrents, ce texte va mécaniquement les faire exploser." Elle réclame donc un prix de vente "au coût de production actuel".

Les craintes émises par l'UFC-Que Choisir au moment de l'ouverture à la concurrence, en juillet 2007, avaient été "partiellement dissipées" par le maintien des tarifs réglementés fixés par l'Etat. D'autant qu'en 2005, celui-ci avait prié EDF d'aligner ses hausses sur l'inflation jusqu'en 2010.

PLUS DE GARDE-FOU

"Il n'existe plus aujourd'hui de garde-fou sur l'évolution des tarifs réglementés", note l'association. Ce qui avait permis à EDF, après le feu vert du gouvernement, de les relever de 3 % en moyenne au mois d'août. Le tarif réglementé est maintenu pour les particuliers, mais il progressera encore de 3 % en janvier, avant même l'entrée en vigueur de la loi NOME. La bataille fait déjà rage sur ce fameux prix de vente.

Le projet de loi à peine voté, les petits concurrents d'EDF (Poweo, Direct Energie, HEW énergies...) ont estimé que "tout reste à faire pour que la loi atteigne ses objectifs", qui sont notamment de favoriser une réelle concurrence. "Les modalités d'application de l'offre d'électricité nucléaire et son prix seront déterminants, estime leur porte-parole, Fabien Choné, par ailleurs directeur général de Direct Energie. Il faut que ce soit 35 euros, faute de quoi le ciseau tarifaire persisterait."

Jusqu'à présent, pour prendre quelques centaines de milliers de clients "résidentiels" à EDF, Poweo ou Direct Energie ont vendu au même prix que lui, voire moins cher, une électricité qu'ils achetaient 7 euros à 8 euros de plus. Il n'est pas étonnant qu'ils aient toujours perdu de l'argent sur le segment des particuliers depuis leur création en 2002-2003. Et qu'il y a un an, Poweo et Direct Energie aient renoncé à toute démarche commerciale pour séduire les clients à EDF.

Leur survie, suspendue aux décisions du gouvernement, est désormais une question de mois. Le patron d'un des grands concurrents d'EDF affirme que son entreprise milite pour "une saine compétition sans hausse des tarifs". "Si EDF obtient 42 euros, prévient-il, ces tarifs augmenteront" et "ce sont les consommateurs qui seront les grands perdants". "La loi NOME ne sera plus qu'un chiffon de papier bon à jeter à la poubelle, ajoute-t-il. La Commission européenne réagira violemment puisque le premier ministre s'est engagé devant elle à ouvrir le marché français".

HAUSSE A VENIR

Pour EDF, l'enjeu financier est considérable. L'écart entre le prix de production et le prix de vente à 42 euros lui procure

une recette annuelle de 1,8 milliard d'euros, assure ce concurrent. Rien moins que son bénéfice net au premier semestre 2010. Ses dirigeants rappellent que les prix de l'électricité ont baissé en euros constants depuis vingt ans. Si l'entreprise avait répercuté l'inflation ces vingt dernières années, le kilowattheure serait 40 % plus cher.

Grâce au nucléaire (et un peu à l'hydraulique), les prix de l'électricité sont aujourd'hui inférieurs d'un tiers à la moyenne européenne, où les groupes d'électricité sont plus dépendants du cours des combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole).

Le PDG d'EDF, Henri Proglio, justifie les 42 euros et la hausse à venir des tarifs par la nécessité de réinvestir massivement, notamment dans la modernisation du parc de 58 réacteurs nucléaires. Prolonger de dix ans la durée d'exploitation d'une seule tranche coûte 600 millions d'euros, indique-t-il.

Un réacteur EPR (troisième génération) coûte de 4 à 5 milliards d'euros. Le réseau de distribution, géré par sa filiale ErDF, a lui aussi besoin d'investissements massifs pour se moderniser. Et il faudra renforcer les interconnexions de lignes à haute tension aux frontières ne serait-ce que pour sécuriser l'approvisionnement en cas de défaillance d'un pays européen. La période bénie de l'électricité bon marché est révolue.

Jean-Michel Bezat

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact |

Publicité